

Vous pouvez nous aider

- adhérez à l'ASP 32, versez une **cotisation** annuelle et participez à l'assemblée générale à laquelle vous serez invité(e)s ;
- proposez vos **services bénévoles de solidarité citoyenne** pour partager votre expérience et vos compétences dans divers domaines : gestion, communication, informatique, management de la formation... (cette liste n'est pas exhaustive) ;
- proposez un partenariat
- présentez votre candidature sans délai à la prochaine sélection de candidatures pour la session de **formation initiale des bénévoles** (le calendrier peut vous être fourni par l'ASP) ;
- faites un **don** ponctuel ou par virement mensuel à l'ASP 32 qui vous délivrera un reçu fiscal ;
- **confiez-nous votre adresse courriel** pour être tenu informé(e) des conférences périodiques et des formations ;
- pour **promouvoir une culture palliative du prendre soin**, invitez l'ASP 32 à se présenter dans le cadre d'une réunion, formelle ou non, d'une organisation dont vous êtes membres.

Nombre de personnes sont en besoin d'accompagnement, de soutien, de présence et d'écoute.

Vous avez du cœur et savez vous rendre disponible. Et si vous deveniez accompagnant(e) ...

L'ASP 32 accueille, forme et soutient ses bénévoles



***Une équipe
d'accompagnants
formés, encadrés,
soutenus et
à votre écoute***



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

***Dès le début de la maladie,
les soins palliatifs prodigués par
une équipe pluridisciplinaire de
soignants, avec des bénévoles,
cherchent à soulager la personne
malade et ses proches.
Ce sont les traitements curatifs
qui visent la guérison***

Association
d'**A**ccompagnement et
pour le développement des
Soins **P**alliatifs du Gers
(ASP 32)

18 chemin de la Ribère, 32000 AUCH
05 62 60 19 56 – asp-32@orange.fr
www.facebook.com/asp.gers.39

L'ASP 32 est
une association sans but lucratif,
apolitique et non confessionnelle

Accompagnement, soins palliatifs (SP), de quoi s'agit-il ?

L'accompagnement est l'un des volets des soins palliatifs qui vont de pair avec les traitements curatifs

Dès le début de la maladie, les **soins palliatifs** (SP) prodigués par une **équipe pluridisciplinaire de soignants**, avec des **bénévoles**, cherchent à **soulager** la personne malade et ses proches.

Dès lors que sont mis en place des traitements curatifs lourds, très vite après le diagnostic, il convient aussi de prévoir des SP pour prendre en charge et soulager le malade avec tous ses symptômes, ceux qui sont les effets de la maladie et ceux qui sont les conséquences indésirables des traitements.

Les SP comportent le **traitement de la douleur**, les **soins de confort** (qui prennent en charge les autres symptômes et les effets indésirables) et l'**accompagnement**. Il n'y a pas besoin d'être en extrême fin de vie pour que soient prodigués les SP. Les proches du malade peuvent aussi bénéficier d'un accompagnement.

L'essentiel des SP incombe aux professionnels de la santé. Les accompagnants bénévoles en SP ont toute leur place à prendre, même s'ils ne sont qu'une petite partie prenante des SP. Partie minime, mais indispensable.

La formation et le rôle des bénévoles (B)

Seuls les bénévoles (B) formés à l'accompagnement et appartenant à une association peuvent intervenir dans les établissements de santé publics ou privés et au domicile des malades.

L'ASP 32 sélectionne ses candidats B et leur fait suivre une **formation initiale** dispensée, sur sept samedis, par des médecins, infirmiers, cadres de santé et psychologues...

Au fil des années une **formation continue** lui est proposée au cours de journées ou soirées animées par des professionnels.

Toutes les six semaines, le (la) B est assidu(e) à un **groupe de paroles** animé et régulé par un(e) psychologue.

Le B accompagne dans le cadre d'une convention passée avec l'établissement, en coordination avec l'équipe soignante et en accord avec le patient. Il est tenu à la plus grande discrétion, sans jugement ni conseil et dans le plus grand respect des choix du malade et de son rythme, conformément à la charte déontologique des Soins Palliatifs et de l'accompagnement.

Le B s'engage à accompagner un après-midi par semaine (mais pas 52 sem/an). Cet accompagnement est totalement gratuit.

L'association

L'ASP 32

⇒ se réfère aux orientations nationales article 10 de la loi du 9 juin 1999)

⇒ est affiliée à l'Union nationale des ASP (**UNASP**)

⇒ adhère à la société française d'accompagnement et de soins palliatifs (**SFAP**)

L'ASP 32 s'organise pour **rendre possible et effectif l'accompagnement** :

- souscription de **conventions** avec les hôpitaux, cliniques et établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD), ainsi qu'avec le réseau de soins palliatifs à domicile Arpège.
- **communication** pour présenter et faire connaître l'ASP, promouvoir les soins palliatifs et une culture du prendre soin, et susciter de nouvelles candidatures de bénévoles.
- sélection, formation et suivi des bénévoles
- animation de l'association
- **recherche de financements**
- proposition d'ateliers de réflexion pour parvenir à la **rédaction de directives anticipées** et au choix d'une **personne de confiance**.